FIEVRES

ANTI-FIEVREUX LECHELLE
Rue Lamartine No. 35, à Paris.
[illegible] guérison en HUIT JOURS, des fièvres récentes ou anciennes de tous les pays, et qui résistent au quinine. 71p m.

A LA CORBEILLE FLEURIE.
Ed. PINAUD,
Parfumeur, Savonnier, Chimiste,
FOURNISSEUR DE S. M. LA REINE D'ANGLETERRE,
320, Rue St. Martin, à Paris.

Fabrique de **Parfumerie fine et Savon de toilette**, Maison réputée pour la bonne qualité de ses produits, ses parfums pour les mouchoirs, ses eaux de toilette connues dans le monde entier. Jusqu'à présent le commerce de parfumerie a été discrédité par les mauvais produits qu'on expédiait sur le continent et aux colonies. Nous recommandons particulièrement la maison **Ed. Pinaud** comme une maison hors ligne pour le soin qu'elle apporte à sa fabrication et au cachet distingué qu'elle sait donner à tous les produits qui portent sa signature et sa marque. 2fps—4m

PARFUMERIES FINES DE F. LANDON.
RUE ST. DENIS No. 124, A PARIS.
Cette maison, connue depuis longtemps par ses nombreuses expéditions dans les Amériques et [illegible] du Nord de l'Europe, se recommande particulièrement par ses SPECIALITES, qui lui [illegible] préférence marquée. Savoir: son VINAIGRE DE TOILETTE—*Framboisal Water*; [illegible] VAPEUR CHLORI pour l'assainissement des appartements. [illegible] SAVONS DE JOUBARBE et au SUC DE LAITUE, ses POMMADES, REINE des Fleurs, [illegible] Crème de Kanne, etc.; ses PATES VELOUTINES pour les mains, et enfin TOUS LES ARTICLES fins ou demi-fins des parfumeries usuelles ou recherchées. [illegible] chez ALEXIS & LEVIS, Pharmaciens, Nlle. Orléans, coin Bienville et Royale. 2fps

EXCURSIONS DAGUERRIENNES.—L'ouvrage complet, composé de **114 Planches** sur Acier, représentant LES MONUMENTS les plus remarquables du globe d'après le daguerréotype, [illegible] ALBUM de 18 VUES DE PARIS, 20 fr. Do. de 28 VUES D'ITALIE, [illegible] Do. de 18 VUES de France, 30 fr. OUVRAGE COMPLET en deux volumes, 130 fr. Chaque planche séparément, 1 fr. Chez **LEREBOURS & SECRETAN**, 13, Place du Pont-Neuf, à Paris. 3f—20a

BAROMETRE ANEROIDE.—Son peu de volume, son exactitude et la sécurité complète pour le transport, doivent le faire préférer à tous les autres systèmes, surtout pour l'EXPORTATION. La marque **Lerebours & Secretan**, se trouve sur le cadran. Place du Pont-Neuf, 13, à Paris. 3f—20a

LUNETTES d'officiers, de voyage et de chasse, donnant approximativement les distances. [illegible] La marque **Lerebours & Secretan**, se trouve sur la bonnette. Place du Pont-Neuf, 13, à Paris. 3f—20a

MICROSCOPE Breloque, Breveté, (Stanhope) pour les corps opaques et les corps transparents. La marque **Lerebours & Secretan**, se trouve sur toutes les montures. En vente [illegible] 13, Place du Pont Neuf, 13, à Paris. 3f—20a

BREVET D'INVENTION.
CARTES A JOUER, OPAQUES,
B. P. Grimaud et Co.,
SEULS FABRICANS EN FRANCE,
RUE DE BONDY, No. 70, A PARIS.
La transparence des cartes ordinaires est un inconvénient fort grave. Les Cartes OPAQUES [illegible] SUPERIORITE, on ne peut les voir au travers sous quelque jour qu'elles [illegible] 3f—20

FEUX D'ARTIFICES,
MARIN, SUCCESSEUR DE CHAROY.
137, *Grande rue de la Chapelle St. Denis, près Paris.*
ASSORTIMENT de toutes sortes de pièces, pouvant être transportées dans les Colonies, et de la plus belle composition qui se fabrique à Paris.
[illegible]—Envoyer un mandat avec la commande. 1fps—31

SPECIALITE.
Fabrique de Poudre Dentifrice Cruzel, rue Notre Dame des Victoires No. 7, (ancien 3) à Paris.
LA POUDRE Dentifrice de Cruzel, chimiste, pour les soins journaliers de la bouche, est garantie sans acide ni alcali; sa composition ne ressemble en rien à tous les autres dentifrices; ses propriétés garanties par l'inventeur, sont de blanchir les dents et de donner à l'émail un [illegible] qui préservent des ravages que font les acides contenus dans les aliments, [illegible] entretenant dans la plus parfaite fraîcheur et d'en éviter le saignement, d'arrêter les progrès de la carie lorsqu'on a la facilité de brosser dessus, et de préserver [illegible] des maux de dents [illegible]. Cette poudre, par ses propriétés toniques, est [illegible] salutaire aux personnes qui ont l'émail des dents tendre et aux jeunes gens. Huit jours [illegible] pour constater les effets merveilleux. Quand on ne [illegible] des dents chancelantes et des gencives [illegible]. Les personnes qui feront usage de [illegible] obtenir les résultats indiqués ci-dessus, garantis par [illegible] en frottant fortement les dents et les [illegible] intérieurement et extérieurement, car par exception [illegible] attendu ses propriétés particulières [illegible]
LA POUDRE DENTIFRICE CRUZEL laisse à la bouche une fraîcheur des plus agréables. [illegible] exporter dans les pays les plus lointains sans se détériorer ni rien perdre [illegible] Prix de la Boite, 2 francs.—Forte remise pour la vente en gros.—Toutes les boîtes [illegible] CRUZEL, Chimiste. #lf—3fps—20a

REMEDES SOUVERAINS DES MALADIES DU SANG ET DES NERFS
Rue Lamartine No. 35, à Paris.

Névrosine LECHELLE
Les médecins conseillent contre les maladies nerveuses le plus [illegible] la NEVROSINE, qui guérit les *nerveux, névralgies, gastralgies, hypocondries, palpitations, irritations* d'estomac et d'intestins [illegible]—Et l'HEMOSTATIQUE LECHELLE, pour recréer le sang et [illegible] les constitutions faibles et débilitées. 6t p m.

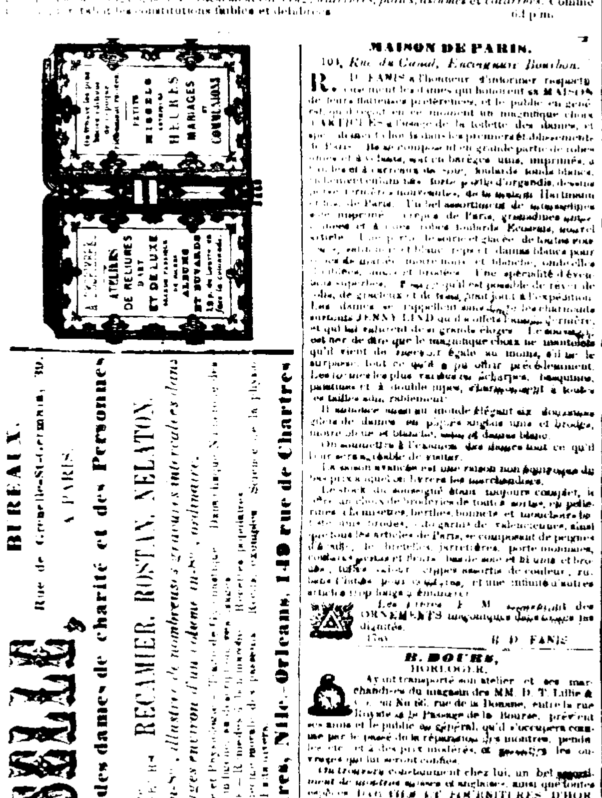

ABONNEMENT. $2 pour les Colonies.
BUREAUX. Rue de Grenelle-St-Germain, 59, A PARIS.
LA SANTE UNIVERSELLE,
GUIDE MEDICAL des familles,—des Curés de campagne,—des Instituteurs,—des dames de charité et des Personnes bienfaisantes.
Publié par le Dr. Jules MASSE, [illegible] RECAMIER, ROSTAN, NELATON, [illegible]
La SANTE UNIVERSELLE paraît le 10 de chaque mois, en une brochure de 64 colonnes grand in-8°, illustrée de nombreuses gravures intercalées dans le texte, avec couverture de couleur imprimée. Chaque livraison renferme la matière de 300 pages environ d'un volume in-8° ordinaire. [illegible]
Le 1er. Num. a paru le 10 Oct. 1851.—On s'abonne chez V. Hebert & Co. Libraires, Nlle.-Orleans, 149 rue de Chartres.

MAISON DE PARIS.
104, *Rue du Canal, Encoignure Bourbon.*
R. D. FANIS a l'honneur d'informer respectueusement les dames qui l'honorent [illegible] Il vient de recevoir [illegible] Barèges unis, imprimés, [illegible] Il désire aussi attirer l'attention des dames sur les ornements d'église [illegible]
R. D. FANIS

H. DOURS,
HORLOGER.
Ayant transporté son atelier et ses marchandises du magasin des MM. D. T. Lillie & Co., au No 66, rue de la Douane, entre la rue Royale et le Passage de la Bourse, prévient ses amis et le public en général, qu'il s'occupera comme par le passé de la réparation des montres, pendules, etc. [illegible]

A LOUER.
Les magasins suivants, faisant partie de la Maison St-Louis: [illegible] Le magasin attenant à celui ci-dessus [illegible] Pour les conditions s'adresser à
JAS. E. NORTH, 11, Magasine.

Propriétés à vendre à longs termes.
[illegible]

Cordial de Juno du Dr. Larzetti.
CROISSEZ ET MULTIPLIEZ! dit l'Ecriture. [illegible]
ATTENTION. Toute bouteille qui ne porte pas le nom de **Comstock & Brothers** sur l'enveloppe est contrefaite et d'un emploi dangereux. [illegible]
A. KENDALL & CO.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Est-Baton Rouge. [illegible] Je, soussigné, shérif de la paroisse d'Est-Baton-Rouge, exposerai en vente publique le samedi 5 juin prochain 1852 à la porte de la maison de Cour, dans la ville de Baton-Rouge, à midi, pour du comptant, l'esclave ci-après mentionné, lequel s'est déclaré [illegible], savoir:
Le nègre ALFRED, âgé de dix ans.
Baton Rouge, 19 avril 1852.
R. V. BABIN, Shérif.

AVIS.
AYANT été choisis par **MM. Lenglet & Co.** de St Louis, comme AGENTS des produits de leur maison de **CONSERVES ALIMENTAIRES**, nous prévenons le public et les acheteurs en général que nous venons de recevoir un assortiment des plus complets de cette marque, [illegible]
FAURES & NORMAN,
Successeurs de Lorédie & Co. 14 et 35, rue Royale, enc. Douane

J. HERNANDEZ,
RUE ROYALE No 452,
Au dessous de l'Hotel Saint Louis.
POSSEDE en ce moment et reçoit tous les jours les meilleurs cigares de la HAVANE. [illegible]
A. HERNANDEZ,
rue Royale, au-dessous de l'hotel St Louis

AVIS.
Bottes, Souliers, Chapeaux et Casquettes en gros.
Les soussignés ont maintenant en main et recevront continuellement un assortiment complet de **bottes, souliers et chapeaux**, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et à des termes libéraux. Leur assortiment consiste en partie des articles suivants:
Brodequins.
Russett pour hommes, jeunes gens et garçons, simple, double, grandeurs régulières et extras. Kip, cuir paresis, veau, veau marin, chevillé, cousu et imitation cousu.
Bottes.
Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfants, en veau, veau marin, kip, chevillé, cousu et imitation cousu.
Guêtres, Bottes et Brodequins.
Pour dames, demoiselles, enfants et domestiques, fins et ordinaires.
Chapeaux et Casquettes.
Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfants, de tous genres, grandeurs et qualités.
N. B.—Ayant pris des arrangements pour la manufacture de nos marchandises avec les meilleurs ouvriers, nous sommes à même de pouvoir offrir le meilleur et dernier genre, et invitons nos amis et leurs acheteurs à nous visiter [illegible]
JAMES E. NORTH & Co., 11, Magasine.

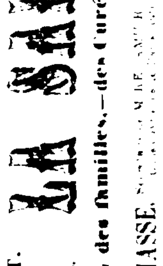

Habillements d'enfants.
— Spécialité —
Wm. STUART & Co.,
[illegible] RUE DE CHARTRES
Magasin d'habillements complets pour les petits **Garçons seulement.** Chemises, Cravates, Mouchoirs, Gants, Bretelles, etc.

56 **Aux Dames** 56
[illegible] Académie d'Escrime [illegible]

REÇU par les derniers navires de France et de New-York, un grand assortiment de marchandises variées. En débarquement du State of Maine, un beau choix de jeux, articles de luxe, broderies, rubans, parfumeries, etc.
A vendre en gros seulement par CHASSANIOL & BOULENGER, encoignure Chartres et Conti.

Chapeaux français en soie.
REÇU par les derniers arrivages du Havre et à vendre par le soussigné:
Chapeaux castor gris, dernier genre, soie noire, mérinos noirs, dernier genre, casimir gris, pour hommes et enfants, planteurs.
THEODORE FROIS, 14, rue du Canal.

SALSEPAREILLE DE SANDS,
en quarts de bouteilles,
Pour purifier le sang et pour la guérison de la scrofule ou mal de roi, maladies causées par le mercure, les rhumatismes, éruptions de la peau, ulcères, maladies de foie, dyspepsie, bronchite, la pierre, consomption, fièvres, maladies de femmes, érysipèles, manque d'appétit, bourgeons, boutons, débilité générale, &c.
CETTE préparation a subi l'épreuve de plus de 14 ans d'expérience, depuis le moment où elle a été offerte au public. [illegible]

Maladie de Foie et Scorbut.
New-York, 27 juillet 1849.
MM. A. B. et D. Sands. Messieurs.—Les expressions ne peuvent que faiblement exprimer ma reconnaissance, en vous annonçant que ma femme a été parfaitement rétablie par l'usage de votre précieuse salsepareille. [illegible]
FERRIER NAZER.
Ville et Comté de New York, ss.—Ferrier Nazer, [illegible] C. S. WOODHULL, maire.

Extrait d'une lettre reçue d'un médecin du Maryland.
Cambridge Md. 5 octobre 1850.
Messrs Sands, Messieurs.—Ma petite fille était affligée depuis quelque temps de maux de tête et des yeux, et en faisant usage de votre salsepareille elle a été parfaitement guérie [illegible]
Je suis respectueusement, &c.
J. FLINT, M. D.
Préparée et vendue en gros et en détail par A. B. & D. Sands, droguistes et chimistes, 100, rue Fulton, encoignure Williams, New-York. Vendue aussi par presque tous les pharmaciens des Etats-Unis et du Canada. Prix: $1 la bouteille, 6 bouteilles pour $5.
A vendre par **Sickles (?) Co., H. Kennedy, F. P. Morange, J. H. Wright & Co., L. J. Dedlitz, Nouvelle-Orléans, J. Tucker, Mobile, et P. H. Mc Graw, Natchez.** 24 avril—3m.

Compagnie d'Assurance des Négociants.
RUE ROYALE, ENTRE DOUANE ET CANAL.
LA Direction prévient les habitants de la 3me municipalité (3me District) que pour leur faciliter les relations avec cette compagnie, elle vient d'établir un bureau rue des Champs Elysées, No 16, maison Caldwell. [illegible]
John Pemberton, F. J. Forstall,
W. C. C. Claiborne, E. Stewison,
Allain Eustis, G. De Feriet,
J. B. Dolhonde, Ed. Soniat,
J. Kavanagh.
Cette Branche de la Compagnie entrera en opération le 3 du courant.
JOHN PEMBERTON, Président.
Nlle-Orléans, le 20 avril 1852.

Bureau des Terres de la Louisiane.
Baton Rouge, 7 avril 1852.
AUX porteurs de certificats de terres, émis par Richard Loucks, ci-devant registre du Bureau des terres.
Vous êtes par le présent notifiés, conformément à une résolution adoptée à la dernière session de la Législature [illegible]
W. H. CRESHAW, Régistre.

Barèges! Barèges! Barèges!
Au rendez-vous du bon marché, Maison Rouge, No 1, sur la Levée, et encoignure Barrone et Poydras,
CHEZ P. LAROUSSINI & Co.
30,000 METRES barège magnifique à 30cts la verge [illegible]
P. LAROUSSINI & Co.
Maison Rouge, sur la Levée et enc. Baronne et Poydras.

$300 DE RECOMPENSE.
Société Bérenne de Bienfaisance Mutuelle.
[illegible] José CRESPO. [illegible]
Par ordre du président.
Fdo DE FUENTES, Secrétaire.

$300 Recompensa.
SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA.
[illegible] JOSE CRESPO [illegible]
Fdo DE FUENTES, secretario.

[illegible]
J. V. BARRETT.
No 34, Vieille-Levée, entre St-Louis et Conti.

Fusils de Chasse, Carabines, Pistolets, etc. etc.

Le soussigné a reçu et offre à vendre un assortiment de **Fusils de chasse** [illegible]
A. MORPHY (?), 160 rue Chartres.

J. B. BOIRON, RUE ST CHARLES. 64,
VIENT de recevoir par les derniers arrivages de France un bel assortiment de marchandises, savoir: [illegible]

Articles pour Francs-Maçons.
[illegible]

F. JAUFFROID,
MAGASIN DE VARIETES,
33, rue de Chartres, entre Bienville et Douane
FRANGES et rubans,
GANTS soie et gaze,
VELOURS soie et dentelle,
EVENTAILS riches, et peignes d'écaille
PARFUMERIE et broderie,
BAS et chaussettes,
LAINE à broder et canevas.
Et en général, tous les objets nécessaires à la couture.
Le Dépôt de cuillères et fourchettes de Charles Christofle.

MAGASIN DE SELLERIE
DE
Newark, N. J.
ANDREW G. BULL & Co, No 15, rue du Canal, Nouvelle-Orléans, entre les rues Camp et Magasine, manufacturiers et importeurs de sellerie et tout article dans ce genre, ont constamment en mains un grand assortiment de selles, brides, martingales, malles de voyage, fouets, sangles, harnais et brides, [illegible]
ANDREW G. BULL & CO.

John Hall. *R. W. Rodd.*
HALL & RODD,
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
No 1, Front-Levée, Nlle Orléans.

AVIS—Pendant mon absence de la Nouvelle-Orléans, M. P. JOHN GILDEMEESTER est mon fondé de procuration. J. E. LORELHE.

CACAO, &c.—100 sacs cacao de Caracas et de Guayaquil, 9 barils tabac de Lilienthal, 27 sacs graines pour oiseaux, 60 pierres à filtrer, 190 sacs amandes à coques douces, 165 caisses amandes sans coque, douces et amères, 53 caisses sucre de la Havane blanc et brun, 49 boucauts noir animal superfin, 7 boucauts charbon pulvérisé pour distillateurs, 330 boucauts de première qualité, 16 barils miel de la Havane, 60 sacs picadura, 100 sacs café vert de la Havane, 8 barils amidon de la Havane, 16 balles tabac de la Havane, 31,000 paquets cigarettes de différentes marques, 1,000,000 cigares de la Havane de différentes qualités, 35 balles salsepareille, à vendre par B. VALLE, 73, Magasine.

Avis aux marchands de la campagne.
LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord un grand et bel assortiment de chapeaux pour hommes, cadets et enfans, qu'ils offrent à vendre à des prix avantageux, savoir:
50 balles chapeaux de Campêche, depuis $1 la douzaine et au-dessus.
500 douzaines chapeaux de Panama, depuis $18 la douzaine et au-dessus.
500 douzaines chapeaux de paille d'Italie, de tout genre et de toute qualité.
300 douzaines chapeaux de paille cousue, depuis $2 50 la douzaine et au-dessus.
250 douzaines chapeaux de feutre sans apprêt, de toute nuance et de toute qualité.
Chapeaux de castor noir et gris, de tout genre et de toute qualité.
Chapeaux de castor noir et gris, de tout genre et de toute qualité.
Chapeaux d'amazones pour dames, en feutre et paille d'Italie.
Chapeaux de soie, de tout genre et de toute qualité.
ALBERT & TRICOU, 27, rue de Chartres.
Les fashionables trouveront en outre dans ces magasins du détail, 27, rue de Chartres, et encoignure Royale et St-Louis, le choix le plus élégant de chapeaux [illegible]
ALBERT & TRICOU.

E. BRADBURY [illegible]
Marchand Commissionnaire, [illegible]
AREÇU une commission pour prendre des ordres [illegible] MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, MISSISSIPPI, FLORIDE & TEXAS. [illegible]

A PLEYEL [illegible] RICHARD, ALBIGE & CO.

BANDAGE [illegible] JOSEPH LABAT.

BOUTEILLES VIDES—[illegible] à vendre par NUMA LACOSTE.

W. H. [illegible], 24, Bienville (?)

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue Saint-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:
L'esclave nommé ISAAC.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Condition comptant, au moment de l'adjudication.
JAMES P. FRERET,
4 mai—4,14,24,34 Shérif de la paroisse d'Orléans

Le bateau à vapeur W. H. Violett, le capitaine, Gwartney et les propriétaires vs Thos Kerby, dans l'affaire dudit Kerby vs le capitaine et les propriétaires.
CINQUIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 4694—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nlle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 4 de juin 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:
Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Thomas Kerby, au bateau à vapeur Osceola, ensemble avec sa machine, ses meubles, agrès, &c.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Condition—comptant, au moment de l'adjudication.
JAMES P. FRERET,
4mai—14,24,4 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu E. J. Walsh.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 3945—En vertu d'un ordre de vente rendu le 30 d'avril 1852, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 5 de juin 1852, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez, à l'adjudication de:
Trois lots de terre situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nayades, Thalie, Apollo et Erato, et désignés sous les lettres A. B. C. suivant un plan particulier dressé par W. Thornton Thompson, architecte, le 26 d'avril 1852, lequel plan sera exposé au lieu et à l'heure de la vente.
Lesquels lots de terre ayant conformément au dit plan les dimensions suivantes, à savoir:
Le lot A mesure 19 pieds 3 pouces de face à la rue Apollo, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; ensemble avec la maison haute en bois couverte en ardoises, et toutes autres améliorations qui existent sur le dit lot, et l'usage en commun de l'allée de 4 pieds de largeur ouvrant sur la profondeur du dit lot et sur la rue Erato.
Le lot B mesure 19 pieds 3 pouces de face à la rue Apollo, sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles; ensemble avec la maison haute en bois, couverte en ardoises, et toutes autres améliorations qui existent sur le dit lot, et l'usage en commun de l'allée susdite.
Le lot C, forme l'angle des rues Apollo et Erato, et mesure 19 pieds 3 pouces de face à la rue Apollo, sur 116 pieds de profondeur et face à la rue Erato; ensemble avec la maison haute en bois, couverte en ardoises, et toutes autres améliorations qui existent sur le dit lot, et l'usage en commun de l'allée susdite.
Le tout conformément au plan susdit et à un plan portant le no 21, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci-devant notaire public en cette ville.
Conditions.—Un quart comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets portant intérêt à six pour cent l'an à compter de la date, et à 8 pour l'an à compter de l'échéance, à défaut de paiement à la dite échéance, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
Les vendeurs par les dits lots devront être assurées pour couvrir le montant du crédit et les polices transférées aux porteurs des billets.
Actes de vente par-devant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JAMES P. FRERET,
4mai—14,24,5 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Pierre Cassore vs. Mathilde Alpuente, épouse séparée de biens de Raimond de Armas.
CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 5713—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 4 de juin 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:
Le nègre esclave nommé JEAN, âgé d'environ vingt-cinq ans.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.
JAS. P. FRERET,
4mai—4,14,24,4 Shérif de la paroisse d'Orléans

Hoghton, Rankin & Co. vs Bonelia et Kellar & John Kellar.
CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 5663—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 14 de mai 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:
Un lot de terre avec les améliorations qui sont dessus, situé dans la municipalité No 2 de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Benjamin, St Thomas, Tchoupitoulas et Suzette, et mesurant 71 pieds 1 pouce de face à la rue Benjamin, 99 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Tchoupitoulas, 177 pieds de profondeur du côté opposé vers la rue St-Thomas, [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant au moment de l'adjudication.
JAMES P. FRERET.
12av—12,22,mi4,14 Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

Louis Adolphe Bidarbo vs J. F. L. Bercier et al.
CETTE affaire ayant été ce jour en délibéré [illegible]
Jugement rendu le 27 avril 1852.
[illegible]
Pour copie conforme, J. F. LEA, juge.
[illegible] Député greffier

Hoskins & Wilcocks vs leurs créanciers.
CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers des susdits insolvables et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par le syndic des créanciers desdits insolvables, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
J. P. CHALON, Député greffier.

Succession de W. E. Grifin (?)
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, [illegible]
Par ordre de la Cour.
A. J. VILLERE, Député Greffier

Succession de Thomas E. Boylan.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours [illegible]
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 4449—Nelson Fouché, [illegible]
LOUIS H. CURTIS, Député greffier

James Fraser vs ses créanciers—No 3782.
DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—Les créanciers de l'insolvable sont par le présent notifiés qu'il y a une réunion au bureau de F. N. Harralson, notaire public, le mardi 4 mai prochain, à 10 heures A. M., pour délibérer sur les affaires dudit insolvable, et en attendant que toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, le 26 avril 1852.
J. N. LEA, Juge.
Pour copie conforme, bureau du Greffier.
A. J. VILLERE, Député Greffier

Succession de Auguste Clause h. c. l.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Urain Lavigne, exécuteur testamentaire de feu [illegible], ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député greffier

Succession de J. L. Brésbury (?).
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par G. H. Core, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Christine Orringe, veuve de John Orringe, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu John Orringe décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député greffier.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Félix Baret a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean Laubrie, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier.

No 178—Succession de feu Joseph Louis Reinh (?).
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St-Bernard—Cour du Second District Judiciaire—Attendu que Philibert Fourneret a présenté en cour, une pétition à cette Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Joseph Louis Reinh—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
St-Bernard, 28 avril 1852.
Par ordre de la Cour,
PHILOGENE JORDA, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Succession de Nathan Jarvis—No 4181—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire sous dix jours de la publication de cet avis les raisons pour lesquelles le compte enregistré par l'exécuteur ne serait pas approuvé et homologué.
Par ordre de la cour—le 26 avril 1852.
C. LOKW (?)—dep. greff.

Succession de feu Nathan Jarvis—No 4,161.
ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, de la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le compte enregistré aujourd'hui, par Stephen Jarvis, exécuteur testamentaire de feu Nathan Jarvis, ne serait pas approuvé et homologué.
Par ordre de la Cour, le 26 avril 1852.
T. GILMORE, Greffier

AVIS JUDICIAIRES.

[illegible] droits, titres, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, situés au faubourg de l'Annonciation [illegible] rues Beaune, Euterpe, Liberté et Terpsichore, sur la ligne limitrophe du faubourg des Religieuses, conformément à un plan fait par G. T. Dunbar, voyer de la municipalité No 2, en date du 1er d'avril 1848, et déposé en l'étude de Adolphe Mazureau, notaire public; lesdits lots mesurant, à savoir: le lot No 10, 32 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Terpsichore, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 17, 32 pieds de face à la rue Liberté sur 125 pieds de profondeur, aussi entre lignes parallèles, mesure américaine.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant, au moment de l'adjudication.
JAMES P. FRERET,
3 mai.13,24 j4 Shérif de la paroisse d'Orléans

Dussau De La Croix vs. Mme Estingoy, épouse de Charles Estingoy.
QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 5,063.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le samedi 15 de mai 1852, en mon magasin de dépôt situé au No 22, rue Jefferson, à 4, (?) heures et demie P. M., à l'adjudication de:
Un lot de meubles &c, consistant en lits, armoires, tables, chaises, dépenses etc., suivant un inventaire déposé en mon bureau et qui sera produit au lieu et à l'heure de la vente.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions:—Comptant, au moment de l'adjudication.
JAMES P. FRERET, shérif de la paroisse d'Orléans.

Weatherly & Barclay vs. leurs créanciers.
QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 5184.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 20 d'avril 1852, et à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et à la requête du syndic de cette faillite je procéderai samedi 15 de mai 1852 à 11 heures A. M., sur les lieux, pour le compte des créanciers de la dite faillite, à l'adjudication de:
Le fond du magasin situé rue Poydras, No 109, consistant en vins, eaux de vie, &c., en barriques et en bouteilles, plusieurs barriques de vieux Madère et de vin de Xérès.
Aussi l'installation du dit magasin.
Le tout abandonné par les insolvables à leurs créanciers.
Conditions: comptant, au moment de l'adjudication.
JAMES P. FRERET,
4mai—3,7,11,15 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu John McDonogh.
CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 4112—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 d'avril 1852, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le jeudi 27 de mai 1852, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:
DEUX CENT SEIZE BONDS de la ci-devant Municipalité No Un de la ville de la Nlle-Orléans, de la teneur suivante, savoir:
"VILLE DE LA NLLE-ORLEANS."
"*Mille Piastres.* No—"
"BOND de la Municipalité No Un.
"Qu'il soit connu par ces présentes, que la Municipalité No Un de la ville de la Nouvelle-Orléans promet de payer à l'ordre de Philip Guesnon, son trésorier, la somme de mille piastres, en argent ayant cours, des Etats-Unis, pour valeur reçue. La quelle somme de mille piastres, la dite Municipalité promet de payer à l'ordre de leur dit trésorier, dans vingt-cinq ans de la date ci-dessus, au bureau du trésorier, à la Nlle-Orléans. Et la dite Municipalité No Un s'engage en outre de payer un intérêt sur la dite somme au taux de six pour cent l'an, payable semi-annuellement, au bureau du trésorier, le dix de septembre et le dix de mars de chaque année, sur délivrance, à chaque paiement, d'un des coupons certifiés (warrants) qui se trouvent à la marge du dit bond. Pouvant être transféré par endossement et sur délivrance de ce bond.
"En foi de quoi, le Maire de la dite ville, au nom de la Municipalité No Un a signé, et le trésorier de la dite Municipalité a endossé les présentes, auxquelles le sceau de la dite Municipalité est apposé à la Nouvelle-Orléans, ce [illegible] jour de [illegible] de l'an de N. S. mil huit cent trente sept et la soixante-deuxième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique."
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
(Endossé) P. GUESNON, trésorier de la Municipalité No Un.
Ensemble avec les certificats (warrants) qui sont dûs le 1er septembre prochain et après cette date.
Lesdits bons seront offerts en vente et adjugés séparément.
Conditions: — Comptant, au moment de l'adjudication.
JAMES P. FRERET, shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu John McDonogh.
CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 4112—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 22 d'avril 1852, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mercredi, 26 de mai 1852, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles Chartres et Royale, à l'adjudication de:
Quatre lots de terre, situés dans le faubourg Tremé, [illegible] de la ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Ste Anne et d'Orléans, [illegible]
Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.
JAMES P. FRERET.
24 av—m5,15,26 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Hugh Donnelly.
CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible] En vertu d'un ordre de vente rendu le 28 d'avril 1852, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 31 de mai 1852, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:
Un lot de comptes appartenant à cette succession. [illegible]
Conditions comptant, au moment de l'adjudication.
JAS. P. FRERET.
29 av—31m 2 & 10 Shérif de la paroisse d'Orl.

Darby (?) vs. Hall-vale Maire, les Aldermen, les habitants de la Municipalité No Un et Denis Crosat (?).
CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 4, [illegible] En vertu d'un writ à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le vendredi, 14 mai 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et de Royale, à l'adjudication de:
Un certain lot de terre dans la municipalité No Un, dans l'îlet No 65, sur un plan [illegible] 1819 [illegible] situé dans l'îlet compris entre les rues St-Claude, St-Pierre [illegible] à la rue St-Claude, sur 120 pieds de profondeur, et au coin de la rue St-Pierre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, consistant en une maison haute en bois, la façade en briques, cuisine haute et [illegible] couverte en ardoises.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.
JAS. P. FRERET.
12av—12,22,4,14 Shérif de la paroisse d'Orléans

Ann Ineraham, épouse de J. Morris, vs Alfred Kear (?) et al.
PREMIERE Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 6298—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi 24 de mai 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:
Un certain lot de terre situé au faubourg de l'Annonciation, 2ème municipalité de la N. Orléans, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Polymnie, du Colysée et Uranie, désigné par le No 1 de l'îlet No 65, sur un plan fait par B. Buisson, en date du 8 novembre 1845, et déposé en l'étude de Lucien Hermann, notaire public; ledit lot de terre mesure, au coin [illegible] rue Prytanée, sur [illegible] Uranie, avec les bâtisses et les améliorations qui sont dessus, consistant en une maison faite en bois, cuisine aussi en bois, avec un superbe pigeonnier—ensemble aussi avec 52 actions dans le fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à ladite propriété.
Un lot de terre situé dans le même îlet, désigné par le No 2, mesurant 33 pieds de face à la rue Prytanée, sur 130 pieds de profondeur; avec les bâtisses et les améliorations qui sont dessus, consistant en écuries [illegible] Ensemble aussi avec 13 actions dans le fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à ladite propriété. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant, au moment de l'adjudication.
JAMES P. FRERET.
22av—m4,14,24 Shérif de la paroisse d'Orléans

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 4261—J. Holtz & Co vs leurs créanciers.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 26 d'avril 1852, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 7 de mai 1852, à onze heures A. M., sur les lieux, pour le compte des créanciers des insolvables, à l'adjudication de:
La balance du fond du magasin de modes, situé rue de Chartres entre les rues de la Douane et Bienville, consistant en un assortiment de chapeaux, bonnets, etc.
Le tout abandonné par les faillis à leurs créanciers.
Conditions comptant, au moment de l'adjudication.
JAMES P. FRERET.
26 av—30m4,7 Shérif de la paroisse d'Orléans

J. C. Thomas vs. H. de Coucy Dean.
TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 4258—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 4 de mai 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:
Un certain lot de terre désigné sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, le 10 d'avril 1847, et déposé sous le no 164 au livre des plans de B. Barnett, ci-devant notaire, sous le no un, formant l'encoignure des rues d'Amour et de l'Histoire, et ayant, mesure anglaise, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue d'Amour, sur 63 pieds, 11 pouces et 3 lignes de profondeur, et face à la rue de l'Histoire—ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent dessus consistant en une maison briquetée entre-poteaux, de 4 appartements et toutes autres dépendances et appartenances.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.
JAMES P. FRERET.
2av—2,12,22,4 Shérif de la paroisse d'Orléans

PREMIERE Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 7282—Antoine Schiaffino vs. Ramon Vicenet.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 4 de mai 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:
Un lot de terre situé au faubourg Tremé de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues des Remparts, St-Philippe, St-Philippe et Dumaine, désigné par le No 36, d'après un plan dressé par J. Tanesse, arpenteur de cette ville en date du 13 juin 1810 et annexé à un acte passé devant Michel de Armas, [illegible] pieds de face à la rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur [illegible]
Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant, [illegible]
JAS. P. FRERET.
3 av—m,12,22,4 Shérif de la paroisse d'Orléans

VENTES A L'ENCAN.

de marchandises sèches,
PAR J. B. BLACHE & Co.
[illegible] 1852, 5 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, [illegible] lots marchandises sèches de saison, comprenant [illegible] brins coton [illegible]; toiles de Russie, [illegible] blancs et imprimés, chaussettes et bas blancs et de couleurs, &c. 4 mai

Divers, sauvés du naufrage de la goëlette F. Sance.
PAR R. B. SYKES.
MERCREDI, 5 mai, à 10 1/2 heures, il sera vendu à son magasin d'encan, 31, rue des Magasins, pour le compte de ceux qui cela concerne,
5 caisses marchandises sèches assorties,
4 balles étoffes domestiques,
1 balle couvertures,
Aussi:—13 caisses bottes, 12 do brodequins,
9 caisses parapluies, 1 do ombrelles,
2 balles linge fait pour esclaves,
1 caisse chapeaux.
Conditions, comptant. 4 m

Vente par les gardiens du port, de Gingamt.
PAR F. H. PETITPAIN.
JEUDI, 6 mai, il sera vendu à 10 heures, à son magasin, No 8, rue du Canal, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra—
2 caisses gingamt.
Endommagées à bord du navire T. H. Jars, de Liverpool à ce port, et
1 caisse gingamt,
Endommagée à bord du navire Luppland, de Liverpool à ce port.
Conditions: comptant. 4mai

Café bien situé et achalandé.
PAR N. VIGNIE.
VENDREDI, 7 mai, à 5 heures de l'après-midi, il sera vendu sur les lieux No. 13, rue de la Douane et faisant face à la Levée, près du Crescent City Hôtel—
Le contenu dudit café ayant d'excellentes liqueurs comptoirs, tables, chaises, verres, caraffons, glaces, installations de gaz, &c.
Conditions—comptant. 4 mai

Vente d'une famille d'esclaves bien recommandé, et pour cause de départ.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.
JEUDI 6 mai à midi, il sera vendu à la Bourse St. Louis:
ELIZABETH, négresse âgée d'environ 34 ans, bonne cuisinière, domestique de confiance et parfaitement recommandée; ensemble ses deux enfants, Thomas, âgé 8 ans, et Tom, de deux ans.
Conditions: la moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit. 3mai

Résidence agréable à la Baie St-Louis.
PAR N. VIGNIE, encanteur.
SAMEDI, 15 mai, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis.
UNE portion de terre située à la Baie St-Louis, bornée d'un côté par la propriété du juge Thibau et de l'autre par celle de Daniel Canna, mesurant un demi arpent de face au chemin public sur une profondeur de 1500 pieds; ensemble une maison de résidence contenant deux grandes chambres, deux cabinets, galeries devant et derrière, cuisine chambres à domestique, écurie, hangard, puits, poulailler, latrines et toutes améliorations qui y trouvent, aussi qu'un grand verger avec des arbres fruitiers de choix, jardin, etc.
Conditions—La moitié comptant et le reste à un crédit de 6 et 12 mois, en billets bien endossés et garantis par hypothèque. 4 mai

Vente à longs termes.
Terre haute et de très grande valeur, contenant environ 3200 arpents, située aux Opelousas, et peu éloignée du rail road.
PAR N. VIGNIE, encanteur.
MARDI, 25 mai 1852, à midi, il sera vendu en vente publique, dans la rotonde de l'Hôtel St Louis en la ville de la Nouvelle Orléans,
Une grande portion de terre presqu'entièrement boisée, située aux Opelousas, paroisse de St Landry au Sud du 31ème degré de latitude, et tenant jusqu'au chemin de fer [illegible] ayant environ 3200 arpents [illegible] Il y a une communication directe avec la ville des Opelousas et le Bayou Bœuf par une grande route, et avec la ville de Washington par le bayou Courtableau qui viennent se déverser les eaux du bayou Chicot et faisant en portion avec le Bayou Bœuf à quelques milles de Washington et au point de départ du grand rail road des Opelousas et de la N. Orléans.
Conditions:—Un cinquième comptant, et le reste à un crédit de 1, 2, 3 et 4 ans, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur ladite terre, ils porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente, et après leur échéance 8 pour cent comme clause pénale, jusqu'à [illegible]
4mai—14,17,19,22,21,2

Succession Cora Giovanoli.
Vente d'une propriété foncière pour opérer un partage entre les héritiers.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.
JEUDI 6 mai 1852, à midi, il sera vendu à la Rotonde de l'Hôtel St Louis—
Un lot de terre situé dans l'îlet compris par les rues Bourbon, St-Pierre, Toulouse et Dauphine [illegible] ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent [illegible]
Conditions—Un quart comptant et le reste à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la dite propriété. L'acte de vente par-devant A. Chiapella, notaire public.

CHAMPAGNE supérieur—50 paniers de la marque sans rivale [illegible] à vendre par HENRY VALETON, 90, rue St Louis.

SIROPS—Le soussigné offre à vendre le meilleur sirop préparé de manière à supporter les chaleurs. Le commerce sera servi à la convenance de l'acheteur, et les commandes exécutées avec promptitude.
HENRY VALETON, 90, rue St Louis

Verreries au prix des manufactures!!
75 CAISSES verres à vitre, [illegible] à vendre par P. C. CARRERE, 19, rue Canal, No 22, Encoignure Magasine.

CIGARES—[illegible] cigares en boîtes de 1000 et 2,000 importés par le brick America, à vendre par BRUGUIERE & CO. 9, rue Bienville

BOUGIES—[illegible] à vendre par BRUGUIERE & Co. 9, rue Bienville

SARDINES A L'HUILE—150 caisses de la marque B Guillou, à vendre par BRUGUIERE & Co. 9, rue Bienville

VINS—[illegible] caisses rouge et blanc de bonne qualité à vendre par BRUGUIERE & Co.

EN magasin et à vendre par le soussigné—[illegible] PAUL LACROIX, rue Toulouse No 13.

EN magasin et à vendre par le soussigné:—[illegible] PAUL LACROIX, 13 Toulouse

VIN BLANC—[illegible] en débarquement du brick Iran, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30, rue Vieille-Levée.

PRUNES sèches—25 caisses prunes sèches en débarquement du brick Iran, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30, Vieille-Levée

MOUTARDE—5 caisses moutarde en débarquement du brick Iran, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30 Vieille-Levée

ATTENDU par le navire Kalla, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné [illegible] PAUL LACROIX, 13, Toulouse.

PAILLASSONS.
Vingt-deux cents et demi la verge.
NOUS avons en magasin, et nous recevons constamment des principales manufactures des Indes Orientales, des PAILLASSONS, tels que Canton, Manilla, etc. [illegible] cents et demi la verge [illegible]
P. MALLARD & Co.
Magasin de meubles de fantaisie 67 Royale

Aug. Z. Cavelier L. F. Maxent
CAVELIER & MAXENT,
Rue Royale, No. 169.
PREVIENNENT le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses.

EN débarquement du navire Czarina, de Bordeaux—
50 caisses fromage ronde, de Hollande, à vendre par CAVELIER & MAXENT, 169, Royale

VIN EN CAISSE—107 caisses vin rouge St Estèphe Médoc, en débarquement du trois-mâts Adriatic, de Bordeaux. CAVELIER & MAXENT, 169, rue Royale.

AMONTILLADO—30 caisses Amontillado, à vendre à bas prix par WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA, 30 1/2 Poydras

ANISETTE—150 paniers anisette superfine, en magasin et à vendre par POREE & GIRARD, rue Toulouse, No 7.

A vendre ou à louer.—Une installation propre à la fabrication des eaux de Seltz, limonades gazeuses, etc. Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser aux soussignés,
POREE & GIRARD, rue St-Louis, No 7.

Compagnie de la Poudre du Hazard.
C. T. BUDDECKE & CO.,
Agents, rue Tchoupitoulas, No 100.
AYANT été nommés agents de cette grande manufacture, nous avons l'honneur d'annoncer au commerce que nous sommes maintenant prêts à remplir promptement tous les ordres qui nous seront donnés, quelle que soit la quantité. La qualité de la poudre de la Compagnie du Hazard est non seulement garantie pour n'avoir jamais été surpassée, mais est en outre considérée supérieure à toutes les autres marques; ayant acquis la préférence partout où elle a été introduite et où elle a été connue. Cette manufacture de poudre est maintenant la plus grande des Etats-Unis. Tous cette poudre qui ne sera pas satisfaisante sera reprise, et les frais et dépenses seront remboursés. Nous avons toutes les qualités en main, en barils, demi-barils et quarts, ainsi qu'en caisses en ferblanc, très convenables pour ce marché. N'importe quelle quantité sera délivrée aux prix réguliers à bord des steamboats ou à tout autre endroit, sur un ordre adressé à notre magasin.
C. T. BUDDECKE & CO., 100, Tchoupitoulas.

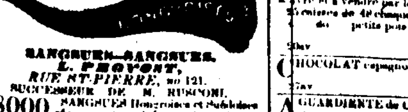

SANGSUES—SANGSUES.
L. PROVOST,
RUE ST-PIERRE, no 121.
SUCCESSEUR DE M. RUSCONI.
28000 SANGSUES Hongroises et Suédoises récemment arrivées et à vendre en gros et en détail au grand dépôt central de la rue St-Pierre, 121.

SANGSUES—SANGSUES.
5000 SANGSUES reçues par les derniers arrivages, garanties hongroises et fraîches, à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo.
Le même entrepôt reçoit des ordres pour la campagne et fait des expéditions promptement à des prix modérés.
J. P. SOUBIRAN.

Vente pour cause de liquidation.
LE soussigné offre à vendre la balance de son stock à des prix réduits et à long terme, pour du bon papier sur la ville, savoir:
800 paniers anisette superfine; 500 surfine;
1000 " commune;
150 caisses curaçao; 12 dito blanc;
120 " marasquin;
100 " absinthe; 75 de kirsch;
400 " liqueur fine; 160 surfine; 160 superfine;
100 paniers vermouth;
100 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis;
50 " eau de fleurs d'oranger;
30 " peppermint; 30 de bitter;
30 " eau verte; 15 de Dantzick;
15 " crème de thé;
40 " absinthe, importation Vercin et Leonal [illegible]
15 barils [illegible]
4 quarts cognac [illegible]
4 " [illegible]
30 barriques Vin rouge de Jurade [illegible]
Au magasin et à vendre par P. BOURNEUF (?), 28, rue [illegible]

RHUM de la Jamaïque—[illegible]

HOUBLON—[illegible] P. CUSACHS, Enc. Royale et St Philippe.

TABAC en feuilles [illegible] DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée.

VENTE DE CE JOUR

Beau mobilier.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.
MARDI 4 mai 1852, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse:
Un riche ameublement consistant en lits en acajou, tables, armoires, chiffonniers, tables dessus en marbre, toilettes, sécrétaires, sofas, berceuses, piano, pendules, psyché, tableaux, secrétaires français, lavabos, fauteuils, pistolets, &c.
Aussi:—Un bon cabriolet avec les harnais. 3 mai

Vente par catalogue, de marchandises sèches.
PAR F. H. PETITPAIN.
MARDI 4 mai, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal:
120 colis et lots marchandises de saison, telles que toiles d'Irlande, gingham, ouvré, serviettes coton, services de table [illegible], drap d'été, mouchoirs batiste, jupons et organdis imprimés, alpaca noir fin, soie demi bas, croquillas, coutil [illegible] blanc et écru, indiennes, percale blanche et noire, coutil à matelas, jaconas, [illegible] coton blanc, etc, etc.
Conditions libérales à la vente.
Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 3 mai

Vins de Bordeaux en barriques.
PAR BERNARD TURPIN.
MARDI prochain, 4 mai 1852, à 10 heures et demie, il sera vendu à l'encan, au magasin, No 66, rue Vieille Levée, entre St-Louis et Toulouse, pour compte de qui il appartiendra,
77 barriques vin de Bordeaux St-Julien Médoc 1849.
Conditions:—$300 comptant, au-dessus de $300, 60 jours, au-dessus de $500, 90 jours pour du papier à la satisfaction du vendeur. 29 av

Consignation d'Esclaves à l'encan pour du comptant.
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.
IL sera vendu à l'encan, le mardi 4 mai, à midi, à l'Arcade Banks, sans réserve, les esclaves suivants, consignés à des maisons de commission de la Nlle-Orléans:
No 1—DENNIS, 24 ans, griffe, bon travailleur;
2—JIM, 20 ans, nègre de champs,
3—JOHN, 24 ans, nègre de champs,
4—GEORGE, 38 ans, cocher, etc.,
5—FRANCES, 28 ans, domestique de maison et ses deux enfants, âgés de 2 et 4 ans,
6—ANNA, 45 ans, négresse de champs,
7—GEORGE, 35 ans, laboureur et nègre de moulin,
Les actes de vente devant T. O. Stark, aux frais des acquéreurs. 29 av

Vente à crédit d'esclaves de valeur, ingénieurs et autres.
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs,
IL sera vendu à l'encan, le mardi 4 mai à midi, à l'Arcade Banks, les esclaves ci-après décrits, vendus pour aucun défaut, savoir:
ALFRED, âgé de 32 ans, bon cuisinier et homme de peine;
ISAAC, 26 ans, excellent ingénieur et forgeron;
RUBIN, 35 ans, excellent charretier;
KING, 20 ans, bon ingénieur et mécanicien;
BIDDY, 30 ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière;
[illegible], 28 ans, homme de peine et charretier;
JOSEPH, 20 ans, cocher et domestique de maison.
Les susdits esclaves sont acclimatés, pleinement garantis et bien recommandés.
Conditions—Quatre et huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant 8 pour 100 d'intérêt par an de la date à parfait paiement, et garantis par une hypothèque si on l'exige.
Les actes de vente devant A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 av

VENTES A L'ENCAN

Propriété située à Mandeville face au Lac.
PAR N. VIGNIE, Encanteur,
SAMEDI, 15 mai 1852, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis,
Une portion de terre située à Mandeville, mesurant environ 90 pieds ou plus de face à la rue du Lac, sur une profondeur de 100 pieds [illegible] par la propriété de M. [illegible] et de l'autre par celle de M. [illegible] ensemble les édifices qui y sont et qui consistent en [illegible] cuisine, latrines, etc., jardin, puits, etc. Le tout conformément au plan qui sera exhibé.
Conditions—Une moitié comptant et le reste à un crédit de six mois, en un billet endossé à satisfaction et garanti par hypothèque sur la dite propriété. 4mai

Famille d'excellens nègres de champ à un long terme.
PAR N. VIGNIE, Encanteur,
SAMEDI 15 mai 1852, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis,
John Green—nègre âgé d'environ 45 ans, nègre de champ;
Mary Ann, sa femme, négresse âgée d'environ 33 ans, négresse de champs. Ensemble ses quatre enfants:
Charmant—nègre âgé d'environ 16 ans, charretier et laboureur;
Betsey—négresse âgée d'environ 14 ans, domestique;
Mathilde—âgée de six ans,
Jim—âgé de 3 ans,
Ils sont garantis [illegible]
Conditions—un tiers comptant et la balance à un crédit de 12 mois en billets endossés et garantis par hypothèque sur les esclaves vendus. 4mai

Succession de F. P. Vauquelin.
PAR N. VIGNIE, ENCANTEUR.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu en vente publique, mardi, 11 mai 1852, à midi, à la Bourse St Louis: [illegible]

R. M. MONTGOMERY & Co,
ENCANTEURS,
au Mart Auction, 97, rue du Camp.
[illegible] mardi, jeudi et samedi. [illegible]

AVIS D'ENCAN.
N. M. Vieille-Levée.
Ventes régulières pour la traite: Lundis et Mercredis.
Vente par catalogue.—Tous les Samedis. [illegible]

MARCHANDISES SECHES, Bottes, Souliers, Chapeaux, Parasols, Quincaille, Articles de Nouveautés, &c.
LES soussignés ont maintenant en main et continueront de recevoir [illegible] d'Europe et du Nord [illegible] marchandises sèches, américaines et étrangères [illegible]
[illegible]
RUBANS, SOULIERS et CHAPEAUX, [illegible]

Chaussures de Hamett,
[illegible]
Bottes,
[illegible]
Brodequins,
[illegible]
Chapeaux et Casquettes,
[illegible]
NORTH BROTHERS

Toiles et Linge de Table.
REÇU par le steamer Empire City, de New-York—
[illegible] douzaines Serviettes Unies et Damassées à $1.75.
[illegible] Nappes de toutes grandeurs, depuis $1 50 la pièce.
[illegible] pièces Toile à taupe, 3 yardes de large, à 75 cts la yarde.
[illegible] Toile d'Irlande, depuis $9 la pièce [illegible]
Nous recevrons demain
Les 2 dernières caisses de nos Organdis français à 25 cts.
La dernière caisse de nos Jaconats français à 20 cts.
[illegible] Mousseline à carreaux à 12 1/2 cts.
Une grande quantité de Broderies anglaises de tous genres.
Nous appelons respectueusement l'attention des Dames sur les articles de Toilerie et Damassés, que nous annonçons. Nous les vendrons avec toute garantie de qualité à des réductions de prix considérables qui méritent d'être appréciées.
P. & E. REILLY & Co., Encog. Royale et Canal

Beurre—Beurre—Beurre!!
LES soussignés viennent de recevoir par le steamer de Cincinnati—300 boîtes de fer-blanc contenant 12 livres de beurre frais, conservé par un procédé chimique. Ce beurre est garanti et conservé indéfiniment.
A vendre par Ed. VALETON & Co., 25 rue Tchoupitoulas

MOUTARDE DIAPHANE—6 caisses de 5 douzaines chaque, de Louit frères, en débarquement du navire America, de Bordeaux, à vendre par HENRY VALETON, 90, rue St-Louis

CONSERVES—Par le navire America de Bordeaux 1000 boîtes Sardines Philippe & Canaud; 1000 boîtes de petits pois; 2000 boîtes de champignons; 2001 boîtes de Truffes [illegible] à vendre par DUNTZE & IKES, 93 et 95, rue Royale enc. Conti

COGNAC—10 demi-pipes cognac Jean Louis, 1841; 10 quarts do do, en débarquement du navire Rahan, venant de Bordeaux, à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée.

EN magasin et à vendre par le soussigné: 40 caisses de 50 demi-boîtes sardines à l'huile de la célèbre marque Canaud Fils, à la Turballe.
PAUL LACROIX, 13 Toulouse

EN débarquement du navire Amelia, du Havre, 5 barils Saucissons de Lyon, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale

VIN blanc—50 barils vin blanc, Haut sauterne, à vendre par A. COUTIN & HANSON, 13, rue Bienville

EN débarquement du navire Montaineer du Havre et à vendre par les soussignés—
25 caisses de 48 chaque grande boîtes sardines, do petits pois au naturel, à vendre par A. COUTIN & HANSON, 13, Bienville

CHOCOLAT espagnol véritable, à vendre par Y. QUADRAS & Co, 16, Douane

AGUARDIENTE de Cana—en barriques, à vendre par Y. QUADRAS & C., 16, Douane

CHAUX—1000 barils chaux Thomaston [illegible] à vendre par P. M. MORSSEAUX, Au marble yard, coin Ste-Louis et Robertson

100 piastres de Récompense.
Parti marron le mardi 5 mai, dernier, le mulâtre nommé ROBERT REED, âgé de 30 à 35 ans, teint clair, taille de 5 pieds 6 pouces, pesant environ 140 livres: il regarde de travers et a toujours l'air mécontent. La dite récompense sera donnée à quiconque remettra le dit esclave au soussigné. On suppose qu'il s'est échappé dans un état libre.
L. FABRE & Co, 20, Magasin.

$25 de récompense.
PARTI MARRON le nègre CHEROKI, âgé de 30 ans, taille moyenne, mauvaise dentition, ayant longtemps appartenu à Mr. Larose, et a toujours été employé à bord de bateaux à vapeur. Il cherchera sans doute à s'employer sur comme matelot ou ingénieur étant entendu pour les machines. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geôles de la ville ou le ramènera chez son maître, [illegible] rue des Remparts.

$25 DE RECOMPENSE.
PARTI marron le nègre EDOUARD âgé de 40 ans, taille de 5 pieds 9 pouces, parlant anglais et espagnol. Il a quitté l'habitation de Mr. Ambroise Arnaud, à la Pointe à la Hache, le 25 mars dernier.
Le soussigné payera la susdite récompense à quiconque logera l'esclave dans une des geôles de la ville [illegible]

BELLE IDEE! [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente de meubles.
PAR VIGNIE & Co, Encanteurs.
EN vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Seconde Cour de District, daté du 21 du courant, il sera vendu lundi, 5 mai, à 10 heures—
L'assortiment complet, abandonné par Bourcy & Gatan (No 4, ancien Folsom) consistant en coutellerie, articles de fantaisie, jouets d'enfants, &c.
—AUSSI—
Le bail du magasin expirant le 31 septembre prochain, ensemble avec l'installation, comptoirs, &c. Conditions—comptant. 23av

Vente finale de 520 lots de terre situés au faubourg Darcantel, par ordre du président de la compagnie du chemin de fer du lac Pontchartrain.
PAR J. A. BEARD & MAY, Encanteurs.
JEUDI, 6 mai 1852, il sera vendu à midi, dans la rotonde de la Bourse St Louis, sans aucune réserve et par ordre du président de la Compagnie du chemin de fer du Pontchartrain:
Cinq cent vingt lots de terre dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, situés dans le voisinage immédiat du chemin de fer et du coteau de Gentilly, parfaitement adaptés pour jardins potagers. Sur l'îlet No 12, il y a des maisons de résidence, le tout appartenant à la compagnie.
Conditions de la vente—Un tiers comptant, la balance à un, deux et trois ans de crédit, sans intérêt, en billets portant hypothèque sur la propriété, et lesdits billets ne sont pas payés à leur échéance ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an. Les actions de la compagnie du chemin de fer du lac Pontchartrain seront reçues au pair pour le comptant, et relativement aux paiements à termes, pour chaque cent piastres du prix d'achat.
Les actes de vente devant A. A. Baudouin, notaire public, aux frais des acquéreurs.
On pourra se procurer des plans lithographiés au bureau des encanteurs, une semaine avant la vente. 9 av

PAR M. BARNETT Jr.
EN vertu d'un ordre de l'honorable 3me Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 31 mars 1852, il sera vendu le lundi, 10 mai 1852, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis:
La négresse Lucinda, âgée d'environ 14 ans.
Conditions—Comptant. L'acte de vente devant A. Barnett notaire public, aux frais de l'acquéreur.
6av 29 et 30 avril—8 et 10 mai

Une HABITATION établie en sucrerie sera vendue à l'encan sur les lieux le 3 mai prochain, située sur le Bayou Lafourche, paroisse Assomption, à environ 22 milles de Donaldsonville, et 100 de la Nlle-Orléans.
LA terre est de la contenance de 1400 arpents plus ou moins, et peut être divisée à la convenance des acheteurs. La récolte est en bon état de culture et susceptible de produire cette année 300 boucauts de sucre.
Les bâtisses sont neuves, sucrerie en briques, machine à vapeur, &c, &c, et dépendances et maison de résidence.
AUSSI:
Un lot de 30 nègres de choix.
Les mulets, chevaux, bœufs, &c, les instruments aratoires et provisions.
La terre est de première qualité, de terre haute et à l'abri des inondations.
Conditions pour la Terre:
L'acquéreur assumera un emprunt en actions, sur renouvelable selon les termes de la charte; plus une hypothèque de $10,000 payable en février et mars 1853, et la balance payable un quart comptant, et les trois autres quarts à deux, trois, et quatre ans de crédit, avec hypothèque spéciale.
Conditions pour les nègres et autres propriétés.
Un cinquième comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit, pour des billets endossés à satisfaction.
La vente est faite pour dissoudre une société, et sera positive.
Pour plus amples renseignements, s'adresser à J. C. DELAVIGNE, sur les lieux, ou à la Nlle-Orléans.
31 mar—tlj

Bureau de l'Exécutif.
BATON ROUGE, 26 février 1852.
ATTENDU que William Ryer, ci-devant encanteur, dans la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, s'est, à ce jour, adressé à moi pour le cancellement des obligations suivantes [illegible] pour la fidèle exécution de ses devoirs comme encanteur, pour les années 1849, 1850 et 1851, [illegible]
En conséquence, ceci est pour notifier toutes les personnes intéressées d'avoir à déduire au bureau du secrétaire d'Etat, dans la ville de Baton Rouge, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la date de cette publication, les raisons pour lesquelles les dites obligations ne seraient pas cancellées et annulées.
Donné sous ma main et le sceau de l'Etat en la ville de Baton Rouge, ce 26me jour de février A. D. 1852, et de l'Indépendance des Etats-Unis la soixante-seizième.
(L. S.) JOSEPH WALKER,
Par le Gouverneur
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat

Ligne d'omnibus de Lafayette et de la Nouvelle-Orléans.
HART, THOMAS & Co informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu à dater de ce jour, comme suit:
De la rue Jackson, Lafayette:
Première voiture, à .... 6 heures A. M.
Dernière voiture, à .... 7 heures P. M.
De la rue du Canal:
Première voiture, à .... 6 1/2 heures A. M.
Dernière voiture, à .... 8 1/2 heures P. M.
Départ du bas de la ville.
De la Presse à Coton d'en bas, Troisième Municipalité:
Première voiture, à .... 6 heures A. M.
Dernière voiture, à .... 7 1/2 h. P. M.
De la rue du Canal:
Première voiture, à .... 6 1/2 heures A. M.
Dernière voiture, à .... 8 heures P. M.
N'étant pas permis de fumer dans les omnibus qu'il y aura des dames.
Billets à vendre au No 32, rue des Magasins

Sirop Pectoral Balsamique de Nocomb (?).
LES propriétés curatives de ce sirop dans les affections de poitrine et de rhume de la pectorite et des intestins sont depuis si longtemps reconnues qu'il serait inutile d'en faire publiquement l'éloge [illegible]
[illegible] F. P. DUCONGE, 56, rue de Chartres

HENRY VALETON,
90, rue St Louis,
OFFRE à vendre de directe importation et à prix réduits:
[illegible] barriques vin rouge bon ordinaire;
20 do do supérieur pour famille;
50 barils vin blanc Haut Sauterne;
250 caisses vin rouge bon ordinaire;
150 do do supérieur pour famille;
100 do vin rouge St-Julien;
70 do vin grand cru Haut Brion de Larrieu;
30 do de 24 demi bouteilles vieux Cantenac;
20 do vin blanc Sauterne et Cantenac;
100 do paniers champagne supérieur et nouvelle importation;
110 caisses vin du Rhin des meilleurs crus;
125 caisses de vin de toute qualité, supérieures, de Bourgogne, chablis, sherry, Malaga, Porto, Alicante, etc;
50 barriques Madère et Porto;
25 futailles Cognac de diverses qualités;
20 barriques vieux Cognac; Cassis et jus de citron;
Liqueurs:
1500 paniers anisette fine, surfine et superfine;
150 caisses curaçao de Hollande;
100 do marasquin de Zara;
150 paniers vermouth d'Angora (?), véritable;
300 caisses liqueurs assorties, fines, surfines et superfines;
20 do liqueurs superfines flacons porcelaine;
20 do curaçao blanc supérieur;
50 do kirsch et absinthe suisse supérieure;
100 do wine bitters, peppermint, noyau, eau verte, crème de thé, Dantzick et en général les meilleurs liqueurs, à la bouteille, à la douzaine, ou au gallon.
Conserves:
25 caisses de 100 demi boîtes sardines J Pineau;
12 do de 12 bouteilles fruits assortis au jus do;
10 do cèpes et champignons à l'huile et naturel;
12 do petits pois, truffes et pâtes truffés;
30 do fruits à l'eau de vie et au sirop;
100 do anchois assortis, anchois à l'huile, câpres farcies, fruits secs, fromages, thé, café, vins, moutarde, vinaigre, sirops assortis, chocolat, etc. et un assortiment des meilleurs conserves. 13av

VIN rouge en barriques—[illegible] barriques vin rouge St-Julien, Margaux, St Estèphe, Montferrand, St-Emilion, Médoc, Leoville Margaux, Médoc très supérieur pour familles, à vendre par POREE & GIRARD, 7, St-Louis

VIN rouge et blanc en caisses—620 caisses St Julien, Ch. Margaux, Haut Sauterne, Haut Barsac, Ch. Yquem, à vendre par POREE & GIRARD, 7, St Louis

VIN blanc en demi-barriques—30 demi-barriques Haut Sauterne, qualité supérieure, à vendre par POREE & GIRARD, 7, St Louis

EAU DE VIE—52 demi, quarts et huitièmes de pipes des marques suivantes: La Hennessy, Pinet Castillon, J. J. Dupuy, A. Causse, à vendre par POREE & GIRARD, 7, St-Louis

VIN ROUGE—40 barriques;
VIN BLANC—50 barils, en débarquement du Courrang, de Bordeaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 24, rue de la Douane.

50 Caisses vin St-Estèphe;
100 paniers Champagne diverses marques;
50 barriques imitation Brandy;
40 do Brandy ordinaire;
25 do N. Y. Gin; à vendre par NADAU DU TREIL.

VIN ROUGE—140 barriques bon ordinaire, 16 do pour famille.
En débarquement du navire America, venant de Bordeaux, à vendre par X. LAMBERT, No 42, rue des Magasins.

Changement de domicile.
LE soussigné informe le public qu'à dater de ce jour son magasin qui était 128 rue Toulouse, est transféré 164, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre.
JOHN CLAUZURE.

VIN rouge—50 caisses vieux vrai Château Léoville, 1841, 100 caisses vin ordinaire, à vendre par JOHN CLAUZURE, 164, Royale

FERRON FRERES,
247 et 249, rue Royale, encoignure Dumaine,
Importeurs de produits d'Europe.
En marchandes de comestibles en gros et en détail.

Cognac Pellevoisin.
250 FUTAILLES 1me preuve pale et foncé; 100 do 3me preuve, pale, de 1836; 100 futailles 2me preuve, pale et foncé de 1823, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 28, rue de la Douane

Cognac de J. Faure & Co.
5 BARILS 1me preuve pale et foncé; 5 do 3me do do do vieux, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 28, rue de la Douane

CIGARES—[illegible] caisses cigares américains et de la Havane, à vendre par E. J HART & Co, 79, Tchoupitoulas

VIN blanc en caisses—47 caisses Haut-Sauterne, à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille-Levée

BOUTEILLES françaises—[illegible] paniers bouteilles françaises en débarquement du navire Amelia, et à vendre par PIERRE POUTZ, 16, Douane

TRUFFES, POIS ET CHAMPIGNONS—en boîtes et demi-boîtes, à vendre par WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA, 30 1/2, Poydras

Avis aux Habitants Sucriers.
LE soussigné fait savoir à ses anciennes pratiques et aux habitants sucriers en général, qu'il est à même d'entreprendre tous les travaux concernant les équipages à sucre, les chaudières en ciment hydraulique, &c. Il s'engage aussi à remédier aux équipages brûlant beaucoup de bois, ainsi qu'aux fourneaux des machines à vapeur. Le tout à des conditions avantageuses.
Références.
MM. A. Roggio, MM. La Boulaye,
M. Ribes, P. Soniat,
A. Livaudais, E. Fortier,
E. Tiemand, O. St-Amand,
W. Poté, O. Carmouche.
NELSON FOUCHE, No 88, rue Moreau, 3ème municipalité; et chez MM. CORDEVIOLLE & LACROIX, No 182, rue de Chartres.

Jolie Résidence à vendre ou à louer.
UNE jolie maison ayant deux étages en bois située sur la rue Jackson (Lafayette), entre Live Oak & [illegible]
Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET (?) & Co, [illegible]

VIN de Catalogne—6 pipes, à vendre par P. CUSACHS, encoignure Royale et St Philippe.

VENTES DE CE JOUR

Maurice Cuilf (?) vs ses Créanciers.
PAR J. B. BLACHE & Co.
EN vertu d'un ordre de l'hon. 1ère Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 2 mars 1852, il sera vendu mardi 4 mai, précisément à midi, à la Bourse St-Louis, rue St Louis entre Chartres et Royale—
1°—Un lot de terre situé au faubourg Tremé dans l'îlet No 24 compris entre les rues Miro, Galvez, Orléans et St Anne et désigné par le No 10 sur un plan dressé par H. Pilié, daté du 11 janvier 1849 et déposé au bureau de Amédée Ducatel, notaire public, le dit lot mesurant 30 pieds 10 pouces et 6 lignes face à la rue d'Orléans, par 79 pieds 10 pouces et 7 lignes en profondeur dans la ligne, ensemble avec toutes les dépendances et améliorations qui y trouvent, consistant en une maison créole en bois, contenant 4 chambres plâtrées, cour carrelée, citerne d'eau, latrines, avec une bonne barrière.
2°—Un lot de terre dans le même îlet que le précédent et désigné sur le même plan par le No 14, mesurant en mesure américaine 28 pieds 10 pouces et 2 lignes face à la rue Ste Anne, 73 pieds 10 pouces et 1 ligne en profondeur, sur la ligne adjacente au No 12 et 79 pieds 11 pouces 1 ligne en profondeur et face à la rue Miro dont il forme l'encoignure, avec toutes les dépendances et améliorations qui y trouvent, consistant en une maison créole couverte en ardoises, contenant 4 chambres, [illegible] étage en bois, couverte en bardeaux, contenant 4 chambres en plâtres, cour carrelée, latrines, citerne, le tout bien entouré.
3°—Un lot de terre désigné par le No 11 dans l'îlet No 32 près du Bassin Carondelet, entre les rues Villeré et Robertson de cette ville, sur un plan dressé par Chs. F. Zimpel, daté le 12 février 1835, et annexé à un acte passé le 21 février 1849 par devant W. Y. Lewis ancien notaire public en cette ville, le dit lot mesurant au pied anglais 25 pieds 11 pouces et 11 lignes face à la rue Villeré, sur 127 pieds 11 pouces et 1 ligne en profondeur entre lignes parallèles, compris d'un côté par les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 4 de la partie du No 5, et sur l'autre par le No 10, avec toutes les dépendances et améliorations qui y trouvent, consistant en une maison créole en bois, couverte en ardoises, contenant 4 chambres plâtrées, cour carrelée, citerne, water works, avec une bonne barrière—aussi un auvent sur la façade.
4°—Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Robertson, St Louis, Villeré et Toulouse, désigné par le No 10 d'après un plan dressé par C. A. Hedin le 20 de mai 1852 et déposé dans le No 34 au bureau de T. O. Stark, notaire public, mesurant en mesure américaine, 27 pieds 10 pouces et 1 ligne face à la rue Robertson, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 1 ligne entre lignes parallèles, avec toutes les dépendances et améliorations qui y trouvent, consistant en: Une maison en bois couverte en ardoises, contenant deux chambres, cabinet, galerie et une mansarde de deux chambres, le tout plâtré; une cuisine en bois à étage, couverte en ardoises, contenant deux chambres plâtrées, latrines, cour carrelée, water works, citerne et une bonne barrière.
5o—Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues St-Louis, Conti, Robertson et Villeré, désigné par le No 4, sur un plan dressé par J. Pilié, le 7 janvier 1832 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire de cette ville, mesurant au pied américain, 30 pieds, 6 pouces face à la rue St Louis, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, compris d'un côté par le lot No 3, et sur l'autre côté par le No 5, ensemble avec toutes les dépendances et améliorations qui y trouvent, et consistant en: une maison bâtie en briques, couverte en ardoises, contenant 4 chambres plâtrées et une cuisine en bois à étage couverte en bardeaux, contenant 4 chambres plâtrées, latrines, cour carrelée, citerne, water works, et avec une bonne barrière.
6o—Un lot de terre dans l'îlet No 37, compris entre les rues St Louis, Toulouse, Villeré et Robertson, désigné par le No 1 sur un plan dressé par E. Giroud et S. Canning, le 8 mars 1847, mesurant au pied américain, 31 pieds, 7 pouces face à la rue Villeré, sur 127 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, avec les dépendances et la terre désigné par le No 2 [illegible] une maison en briques, couverte en ardoises, [illegible] cuisine en briques, [illegible] bonne barrière.
Toutes les bâtisses et améliorations sur ledit lot sont neuves et en bon ordre.
7°—Un lot de terre dans le même îlet que le précédent et ses mêmes dimensions, désigné par le No 2 sur le même plan, étant l'autre moitié des lots No 1 et No 2, avec toutes les dépendances et améliorations qui y trouvent, qui sont exactement les mêmes que celles sur le lot No 1, ci-dessus décrit et dont ils ont été bâties et achevées en même temps.
Les banquettes de toutes les propriétés ci-dessus décrites sont faites et ont été payées.
Conditions de la vente—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois, l'acheteur fournira ses billets à son ordre et endossés par lui-même, avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement et avec 8 p. et. d'intérêt à l'échéance à défaut de paiement.
Lesdites propriétés sont toutes assurées et les polices seront transférées aux acheteurs, en par eux payant au pro rata une partie des primes d'assurances déjà payées. [illegible]
Les acheteurs devront se conformer aux dites conditions, et compléter leurs ventes dans les dix jours qui suivront l'adjudication, ou les actes de vente seront revendus à leurs risques et périls, sans autre avis que celui d'une annonce dans deux journaux de cette ville.
N. B.—Les plans des propriétés ci-dessus décrites peuvent être examinés au bureau des encanteurs, No 77, rue de Chartres, et seront exposés à l'heure de la vente.
Aucune desdites propriétés n'est comprise dans la réclamation des héritiers Gaines, récemment décidée dans la Cour des Etats Unis, en faveur de la ville.
Le tout abandonné par M. Cuilf à ses créanciers.

VENTES A L'ENCAN.

Vente de syndic.
L. Gasset (?) & Co vs. leurs créanciers.
BERNARD TURPIN, ENCANTEUR
EN vertu d'un ordre de l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté du 27 avril 1852, il sera vendu, le lundi 10 mai 1852, à 10 heures A. M., au No 35, rue Vieille-Levée, à la vente du stock du magasin des susdits faillis, abandonné par ces derniers à leurs créanciers.
Conditions—Toutes sommes au-dessous de $300 comptant, de $300 à $500 60 jours, de $500 à $1000, 4 mois, et au-dessus de $1000, 6 mois, pour du papier endossé à la satisfaction des syndics.
Les catalogues détaillés seront prêts dix jours avant la vente.

Th. MOREAU,
Encoignure Royale et Toulouse, et rue St-Charles, No 36,
REÇU par les navires Edwin (?), Everett, Liberty et Montaineer, du Havre, les articles suivants:
[illegible]
Pour les familles:—[illegible]
Avis—Toutes ces marchandises seront vendues à des bas prix.

TOILERIES.
LES soussignés viennent de recevoir par le navire Radius, de Bordeaux, Empire City, Jeanne, Médiateur et Atlantic, de New-York, les articles suivants, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés, savoir:
Toiles d'Irlande 5/4; do. do 6/4 pour taie d'oreiller
Toiles de Paris; do do Courtrai,
Bretagnes et Platilles.
Toiles à drap d'Irlande, 8/4, 9/4, 10/4, 12/4 et 13/4 do do françaises de Cretonne; 9/4 et 12/4 large.
Damassé pure 8/4 7/4, 9/4 et 10/4
do do " écru 6/4 et 8/4
Nappes et Serviettes pure fil à barres rouges et bleues; do do damassées blanches et écrues.
Services de table damassés français de 12, 18 et 24 couverts avec nappes et sur nappes, article de fleurs. Serviettes à thé do do
[illegible] barres blanches, rouges et bleues
BARRIERE, LACAPERE & Co, 29, rue Chartres

H. De Goer & Riffard,
Agents pour les Couvertures célèbres de X. Grunier,
ONT l'honneur d'informer messieurs les Habitants et Négociants, qu'ils auront constamment en mains à partir de ce jour un assortiment complet des couvertures à nègres 1re qualité, Blanches, Bleues rouges et grises.
Conditions raisonnables.

CHAPEAUX en Castor gris—[illegible] chapeaux castor supérieurs, à vendre au-dessous du prix coûtant par H. DE GOER & RIFFARD.

BAREGES grande Nouveauté—2 caisses barèges imprimés, reçus par le Georgia, à vendre par H. DE GOER & RIFFARD

EN débarquement du navire Caledonia, de Bordeaux,
4 quarts cognac "Aglé" 1re preuve,
8 do do "Léonard," 1re preuve,
2 demi-pipes do 1re preuve,
4 quarts cognac, 1re preuve,
5 huitièmes do 1re preuve,
A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF [illegible]

ATTENDU par le navire America
42 barriques vin de famille,
12 barriques vin vieux, à vendre par JEAN FISSE, Encoignure St Pierre et Royale

EN débarquement du navire Lexington du Havre
300 Fromages têtes de maure.
25 Fromages pâte grasse, à vendre par JEAN FISSE, Encoignure St Pierre et Royale

CONSERVES de marine—Les soussignés offrent à vendre pour cause d'une consignation, à des prix très réduits:
85 boîtes saucisses, 19 boîtes gelée de volaille,
30 boîtes andouillettes, 150 do julienne,
132 boîtes consommés. O. VALETON & Co, 25, Tchoupitoulas

CERISES ET FRUITS—300 caisses cerises à l'eau de vie
150 caisses fruits assortis, à l'eau de vie
20 do fruits au jus;
20 do fruits anglais pour tartres;
10 do fruits de New York, pour tartres, à vendre par O. VALETON & Co, 25 rue Tchoupitoulas.

Sirop—Sirop—Sirop.
LES soussignés sont prêts à fournir aux commissionnaires et épiciers, des sirops de tout parfum emballés en caisses d'une douzaine, au choix et à des prix réduits. Ils auront toujours en main au moins cinquante douzaines prêtes à être expédiées.
VALETON & Co, 25, Tchoupitoulas

REÇU par le navire Henry, de Marseille:
40 barriques vin de Bergasse,
10 barils " Xérès,
15 " " Madère.
A vendre par Fdo DE FUENTES & Co, 25 Vieille Levée

FRUITS à l'eau-de-vie—30 caisses prunes et abricots à l'eau-de-vie, à vendre par Fdo DE FUENTES & Co, 25, Vieille Levée

PAPIER français—10 caisses papier réglé à lettres, 10 " papier à écolier, 10 caisses papier blanc à lettres, à vendre par Fdo DE FUENTES & Co, 25, Vieille Levée

AMIDON de la Havane—Quelques balles amidon, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée

PETITS POIS—15 caisses [illegible] petits pois première qualité, récemment arrivés, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis.

VENTES A L'ENCAN.

Tabac en feuilles.
PAR MORPHY & NEVIUS
MERCREDI 5 mai 1852, à 4 heures, il sera vendu par le compte de ceux que cela concerne, au magasin No [illegible] dépôt Oregon—
Quatre boucauts de Tabac en feuilles [illegible] endommagé à bord du steamer J. Morrisett, dans son voyage de Nashville à ce port.
Conditions—comptant. 4 mai

Vins Fins.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.
MERCREDI, 5 du courant, à onze heures, il sera vendu à l'encan, au No 20, rue de la Vieille Levée, pour le compte de qui il appartiendra:
9 demi barriques Haut Sauterne supérieur,
25 do 2 douzaines Brame Mouton,
1 do do Lanaur (?);
1 do do St-Julien;
1 do do St-Estèphe;
1 do 4 do Médoc;
2 do 2 do Lafitte;
2 do 2 do Larcombe;
2 do 2 do Pichon Longueville;
2 do 2 do Margaux,
10 douzaines champagne Deverez (?) Ravinet, supérieur. Ces vins méritent l'attention des connaisseurs; ils seront vendus sans réserve, pour du comptant. 4 mai

Vente par catalogue d'eaux de vie françaises, vins, sardines, etc.
PAR BERNARD TURPIN
MARDI, le mai 1852, à dix heures, je vendrai à l'encan, au magasin No 20, rue Vieille Levée, pour compte de qui il appartient, diverses consignations.
140 futailles eaux de vie françaises d'importation directe et dans les magasins de la douane, 1/2 1/4 et 1/8 pipes 1re et 2me preuve différentes marques,
2500 caisses vins de Bordeaux, St Julien, Médoc, St Emilion, Château Margaux, Cantenac, St Estèphe, etc.
[illegible] caisses vin blanc Haut Sauterne,
150 do fruits à l'eau de vie,
150 do cerises à l'eau de vie,
300 do sardines étendues, 1/2 et 1/4 de boîtes, différentes marques,
100 pipes genièvre de Hollande,
200 paniers champagne différentes marques, grands et demi bouteilles,
200 do huile d'olive Plagnol,
100 caisses eau de Cologne No 7, de deux ans,
50 do marasquino,
20 paniers guignolet, etc.
Conditions libérales. Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente. 4 mai

Ligne de Steamers de New-York à Savannah.
Une fois par semaine.
Les magnifiques steamers neufs FLORIDA, Capitaine LYON, et ALABAMA, Capitaine LUDLOW
Partiront de Savannah et de New York tous les samedis. Ces steamers sont de première classe sous tous rapports, et ont une parfaite accommodation pour les passagers [illegible]
Ils partent de Savannah en même temps que les steamers Marion et Southerner, partent de Charleston et, pour New York [illegible]
Passage à la Chambre $25 payable avant départ.
Agents PADELFORD, FAY & CO, Savannah,
SAMUEL L. MITCHELL, 194, Front St., New York.

Pour Philadelphie.
Compagnie de Navigation à Vapeur de Philadelphie.
Le magnifique steamship STATE OF GEORGIA, du port de 1300 tonneaux, capt John E. Watson, commencera ses voyages réguliers le mercredi 19 mai prochain et après cette date de Savannah, tous les mercredis alternativement.
Ce navire a été construit pour le service et l'agrément, et offre de nouvelles facilités aux voyageurs.
Pour fret ou passage, s'adresser à PADELFORD, FAY & CO, agents, Savannah.
1m—Les HIRON & MARTIN, agents à Philadelphie.

POUR NEW-YORK
Compagnie des Steamers de la Malle des Etats-Unis.
Pour New-York, directement par la Havane—Le rebond steamer à vapeur ISABEL, portant la malle de Key West et Charleston—Le superbe navire GEORGIA, commandé par le Lieut. D. D. Porter, de la marine des E. U. partira de son wharf à Lafayette, lundi 10 mai, à 6 heures A. M. précises.
Les passagers pour New-York, seront transportés sans changer de bateau à la Havane, et prenant en considération la qualité des passagers [illegible] la compagnie ne veut pas rester en arrière de tout autre grand steamers pour aller de la Havane, à New York.
Les passagers pour la Havane devront se pourvoir d'un passeport du consulat espagnol.
Chacun des steamships de cette compagnie a un excellent médecin à bord.
On ne prendra pour fret pour la Havane que les espèces. Aucun connaissement ne sera signé après le départ du steamer.
Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la compagnie, 25, rue des Magasins, ou chez JAMES R. JENNINGS, Agent.

Californie et Oregon—Compagnie des steamships de la malle du Pacifique—La seule ligne directe pour la Californie et l'Oregon via la Havane, [illegible] et Navy Bay—Le magnifique steamer à double moteur GEORGIA, sous le commandement du capitaine D. D. Porter, [illegible] partira de Lafayette, lundi 10 mai, à 6 heures A. M. précises, touchant à la Havane pour y prendre la malle et les passagers [illegible]
AVIS—A leur arrivée à Navy Bay, les passagers prendront le chemin de fer de Panama qui abrégera leur trajet de 14 milles sur l'isthme, ainsi que le temps et les frais.
Un steamer extra sera expédié de Panama à l'arrivée de la malle et des passagers par le steamer ci-dessus, à dater du 10 mai.
Les passages pour la chambre et l'entrepont peuvent être engagés en s'adressant immédiatement à ARMSTRONG, HARRIS & Co, agents, 45, rue Natchez, près Camp

Compagnie de Steamers de la Malle des Etats-Unis.
OUVERTURE DU CHEMIN DE FER DE PANAMA;
Les clients partent de la station Miller à la partie ouest, 20 milles de navigation de rivière, seulement les steamships de cette compagnie débarqueront les passagers et la malle à leur wharf à Navy Bay, à l'extrémité Est du chemin de fer de Panama.
Les passagers et la malle seront immédiatement expédiés sans délai, par le chemin de fer à la station de Miller.
La seule ligne directe pour la Californie et l'Oregon, via Navy Bay.
Le magnifique steamer Empire City, via la Havane, le jeudi 25 mars, et le Cherokee, directement le vendredi 26 mars.
Embarquement d'une ligne directe entre la Nouvelle Orléans et Navy Bay, donnant de la sorte à la Nouvelle Orléans les premières nouvelles de la mer Pacifique.
Devant partir les 11 et 26 de chaque mois.
Le magnifique steamer à double machine Cherokee, capt. H. K. Davenport, U. S. N., partira de son wharf en face de la place Jackson le vendredi 26 mars, à 8 heures A. M. précises, pour Navy Bay directement, se joignant avec les steamers de la malle du Pacifique qui part de Panama à l'arrivée de la malle et des passagers de la Cherokee.
Bureau de la Compagnie, 25, Magasine.
JAMES R. JENNINGS, agent

Paquebot régulier des Attakapas.
Pour St Martinville, la Nouvelle Ibérie, Pattersonville, et tous les ports intermédiaires. Le steamer DELIA, capitaine A. Castillo, partira de la Nouvelle Orléans pour les endroits ci-dessus tous les samedis à midi. En revenant, partira de St Martinville tous les mardis [illegible]
Aucun passage ne sera pris au-dessus des prix fixés.
DARBY & TREMOULET, Agents.

[illegible] J. T. DeWELL, capitaine [illegible]

Pour les Attakapas.
Le beau steamer à faible tirant d'eau ANNA No 2, capitaine J. J. Lobarthe, partira pour les Attakapas tous les mardis à midi, prenant du fret et des passagers pour St Martinville, la Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, et tous les endroits intermédiaires. Les passagers et les expéditeurs peuvent être assurés que la plus grande attention sera prêtée aux intérêts.
Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue St Louis.
Savey.

Pour la Havane—Le ponctuel très fin voilier MOUNT VERNON, capitaine Eug. Woodenham, ayant une partie de son chargement engagé, partira dans le plus bref délai. Pour balance de fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements s'adresser à bord, en face du marché à la viande, ou à DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée.

Pour Vera-Cruz—La belle goëlette paquebot MARY ELLEN, capitaine Henry Earl, ayant une partie de son chargement engagée, partira dans le plus bref délai. Pour balance de fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser au Premier Tier du second district, ou à DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée.

On demande un navire léger, [illegible] de la capacité de 1200 à 1600 barils, pour prendre un chargement pour un port du Golfe.
E. J. HART & Co, 79, Tchoupitoulas

Pour St Pierre (Martinique)—La très légère fine voilière MARIE LAURE JULIA, capitaine Sicard, partira sous peu pour cette destination. Pour fret ou passage, s'adresser à TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 28, rue de la Douane

Pour Liverpool—Le navire de première classe, MOUNTAINEER, capitaine Robinson, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée et alloué à bord, partira sous peu. Pour balance du fret, s'adresser à H. V. BAXTER, 23, rue Carondelet.
Pour passage, ayant des accommodations supérieures pour passagers de chambre et d'entrepont, s'adresser au capitaine à bord, [illegible]

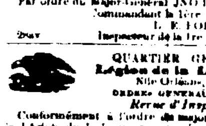

Quartier Général—Première Division—Milice de la Louisiane—Ordre Général—No 25.—La Légion de la Louisiane et les autres Compagnies de Volontaires maintenant organisées et équipées en la ville de la Nlle-Orléans, s'assembleront et se formeront sur la Place d'Armes le jeudi 6 mai prochain, à 3 heures P. M. en grand uniforme, pour être inspectées et passées en revue, conformément à un acte de la législature, intitulé "Un acte pour supporter et maintenir la Légion de la Louisiane et les Compagnies de Volontaires [illegible]" approuvé le 21 mars 1851.
2o. Le Brigadier Général D. Augustin commandant la Légion de la Louisiane, le Brigadier Général F. E. Théré (?) commandant la 1re Brigade, le Brigadier Général Crossman, commandant la 2me Brigade, et le Maire de la Louisiane, et les officiers commandant les autres Compagnies de Volontaires maintenant organisées et équipées dans la ville de la Nouvelle Orléans, sont chargés chacun dans leur commandement respectif de l'exécution du présent ordre.
Par ordre du Major-Général JNO. L. LEWIS.
Commandant la 1ère Division L. M.
L. E. FORSTALL,
Inspecteur de la 1ère Division L. M.

QUARTIER GENERAL,
Légion de la Louisiane.
Nlle Orléans, le 28 avril 1852.
ORDRE GENERAL—No 28.
Revue d'Inspection.
Conformément à l'ordre du major-général Lewis, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira en grande tenue pour une revue d'inspection sur la nouvelle Place d'Armes, rue des Remparts, JEUDI 6 MAI, à 4 heures et demie de l'après-midi.
Les commandants de Compagnies remettront à l'inspecteur de brigade, le major F. Chatry, un contrôle exact des sous-officiers et soldats présents sous les armes à la dite revue.
Les drapeaux des bataillons devront être sur la place à l'heure précitée.
La Compagnie des Chasseurs de 1814 & 15, capitaine Capdevielle, du 2d bataillon d'infanterie légère, se rendra sur la Place une demi heure avant l'heure précitée pour recevoir la garde et en garder les portes.
Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre. D. AUGUSTIN, brigadier général.
HENRY DUBAS (?), capt. aide-de-camp.

REDUCTION! REDUCTION!
Avis aux Entrepreneurs.
LES soussignés ont l'honneur de faire savoir aux entrepreneurs, leurs amis et le public en général, qu'à partir du cinq mai courant, ils vendront leurs lots de planches embouvetées, volige dressée et leur bois à plafond, aux moulins par eux établis au Faubourg du nouveau Canal, des prix qui leur offrent un article nouveau pour remplacer les weather boards comme doublage de maison en bois, cet article est infiniment supérieur à tout ce qui a été employé jusqu'à présent, tant en apparence qu'en durée, ils espèrent obtenir une préférence des constructeurs, tant par la qualité de leurs marchandises que par la manière dont les planches sont travaillées et la précision avec laquelle elles existent dans les largeurs et leurs numéros d'ordre.
DE POUILLY & GAGNET.

La plus belle découverte qui se soit faite de nos jours, avec laquelle chacun peut, avec un quart d'heure d'étude, son PHARMACIEN et UN PARFAIT MEDECIN.
MONSIEUR DESCHAMPS, auteur de cette philanthropique découverte, a laissé à son départ pour la France, chez M. Victor Hebert & Co., rue de Chartres, No 149, le dépôt de ses Remèdes qu'on peut employer sans réserve à tous les âges, [illegible] de l'ouvrage [illegible] Nouvelle Orléans et aux environs [illegible]